

LE MESSAGER DE TAHITI.

Journal Officiel des Etablissements français de l'Océanie,

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS A 3 HEURES DU SOIR.

TAHITI 21. — N° 26.

TE VEA NO TAHITI.

Mohana mai 29 iana 1872.

PREX DES ABONNEMENTS (payable d'avance):

En France, par mandat de poste, 12 fr. 50 c.
En France, par mandat de poste, 12 fr. 50 c.
En France, par mandat de poste, 12 fr. 50 c.

Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser

à l'Administration du Journal, au Palais National, à Paris.

PREX DES ANNONCES (par insertion):

Les 1^{res} insertions, 25 c. la ligne
Les 2^{es} et suivantes, 15 c. la ligne
Les 3^{es} et suivantes, 10 c. la ligne
Les 4^{es} et suivantes, 5 c. la ligne

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE. — Décrets ministériels relatifs aux correspondances des militaires et marins de l'armée de mer. — Décret rapportant l'arrêté ordonnant le remplacement de jour de paix de Tarawa. — Ordres : désigner les militaires ayant droit à une allocation supplémentaire. — Décret sur le salaire d'un militaire de la division de Tahiti. — Suspension de fonctions. — Acte administratif. — Rôle des affaires de la haute cour tahitienne.

PARTIE NON OFFICIELLE. — Bulletin télégraphique. — Mouvements des ports de France et de l'étranger. — Arrivées.

A partir et dès le 6 juillet prochain, le *MESSAGER DE TAHITI* sera envoyé chaque samedi au bureau de la Poste aux lettres, où il sera délivré à MM. les fonctionnaires et abonnés de 3 à 5 heures de l'après-midi.

PARTIE OFFICIELLE

Paris, le 4 avril 1872.

MONSIEUR LE COMMANDANT. — Par suite de l'ouverture de la ligne des paquebots français de Panama à Valparaiso, reliée à la ligne de Saint-Nazaire à Aspinwall, les correspondances échangées entre la France et la Division navale de l'Océan Pacifique, ainsi que nos Etablissements de l'Océanie orientale, pourront désormais être expédiées par des services exclusivement français.

Je me suis concerté avec M. le Directeur général des Postes pour que les lettres des militaires et marins originaires ou à destination de la Division navale et des Etablissements français de l'Océanie ne soient plus assujetties qu'à la taxe territoriale française, par application de la loi du 27 juin 1872, lorsqu'elles seront échangées par cette voie, soit avec la France et l'Algérie, soit avec les autres divisions navales et les autres colonies.

Les règles à suivre pour le mode d'expédition de nos lettres sont tracées par les instructions ministérielles des 13 octobre 1862, 20 juin 1866 et 18 janvier 1872, insérées au *Bulletin officiel*. Vous trouverez ci-joint un exemplaire de chacune de ces instructions, ainsi que des modèles d'un ordre de service de la Direction générale des Postes.

Pour l'exécution de la circulaire du 13 octobre 1862, je fais confectionner pour le bureau de Papéete deux timbres à date, portant l'indication : *Correspondances des armées*, qui vous seront expédiées prochainement.

La mise en vigueur de la nouvelle mesure a nécessité quelques modifications dans les formules de feuilles d'avis et d'accusés de réception, qui devront être conformes au modèle ci-joint. Je fais imprimer un certain nombre d'exemplaires de ces formules, qui vous seront prochainement envoyés.

Toutefois le receveur du bureau de Papéete pourra employer, jusqu'à épuisement des imprimés en réserve, les anciennes formules, sur lesquelles il aura soin de faire à la main les changements prescrits.

Recevez, etc.

Le Vice-Amiral Ministre de la marine et des colonies,
Pour le Ministre et par son ordre :
Le Directeur des colonies,
Signé : ZOEFFL.

Paris, le 18 mars 1872.

MONSIEUR LE MINISTRE. — En vertu de la loi du 27 juin 1872, les lettres échangées entre la France et les militaires ou marins français en station dans les colonies ou dans les ports étrangers ne peuvent que la voie territoriale française, lorsqu'elles sont transportées exclusivement par des services français.

Jusqu'à présent, cette disposition n'avait pu être appliquée aux militaires ou marins appartenant soit à la Division navale de l'Océan Pacifique, soit à nos Etablissements de l'Océanie orientale, par la raison que les correspondances pour ces services, qui étaient transmises au moyen des paquebots-poste français de la ligne de Saint-Nazaire à Aspinwall, quittaient, dans ce dernier port, le service français pour passer dans le service britannique chargé d'en opérer, aux fins de l'administration française, le transport à travers l'isthme de Panama et au delà.

Mais il n'en saurait plus être de même, aujourd'hui que l'administration française a cessé d'être tributaire du service britannique pour la transmission des correspondances qui sont échangées entre la France et les parages de l'Océan Pacifique par la voie de Saint-Nazaire. Par suite, en effet, de l'ouverture de la ligne des paquebots français de Panama à Valparaiso, reliée directement à celle de Saint-Nazaire à Aspinwall, sans intervention d'aucun office de poste étranger, le service français est en mesure d'assurer, sur la totalité du parcours, le transport des lettres à l'adresse ou provenant des militaires ou marins attachés à la Division navale de l'Océan Pacifique et aux Etablissements français des Îles Marquises, des Îles Russes et des Îles de la Société.

Rien ne s'oppose donc désormais à ce que nos lettres bénéficient, comme la correspondance des militaires ou marins présents sous les drapeaux ou pavillons dans les autres colonies et divisions navales, des dispositions de la loi du 27 juin 1872, lorsqu'elles sont expédiées au moyen des paquebots français.

Je m'impose d'ailleurs des instructions dans ce sens aux agents des postes, et vous jugerez sans doute utile d'en avoir tant M. le Commandant en chef de la Division de l'Océan Pacifique que M. le Commandant supérieur de nos Etablissements de l'Océanie orientale que MM. les Gouverneurs des autres colonies françaises, qui auront à faire appliquer la mesure aux lettres échangées, par services français, entre ces colonies et les militaires ou marins appartenant à la Division navale et aux Etablissements précités.

Par suite de ces dispositions, il y aura lieu d'introduire dans le texte de la formule de comptabilité affectée aux rapports respectifs des agents français embarqués et du bureau de Papéete, les corrections nécessaires pour établir le décompte des taxes applicables à la correspondance des militaires ou marins. Ces corrections sont indiquées sur le modèle ci-joint, que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Agitez, etc.

Le Directeur général des Postes,
Signé : RAMFON.

Paris, le 7 mai 1872.

MONSIEUR LE COMMANDANT. — Par lettre du 3 février dernier, vous m'avez transmis différents arrêtés sur vous rendus dans le but de supprimer les patentes proportionnelles établies en 1864, et de les remplacer par l'impôt de mer.

Je n'ai pas d'objection à présenter contre le principe de ces dispositions, que vous avez prises dans les limites des pouvoirs qui vous sont conférés par l'ordonnance du 28 avril 1853 et par le décret du 30 janvier 1867.

Il appartient à l'expérience de démontrer les bons résultats de cette modification au régime d'impôts de nos Etablissements de l'Océanie; je vous en ai obligé de m'en rendre compte aussi tôt que ce sera possible.

D'après l'article 1^{er} de l'arrêté du 22 janvier 1872, la mercuriale destinée à servir de base pour la liquidation des droits de mer est fixée trimestriellement par une commission. En raison de la situation exceptionnelle de Tahiti, et pour donner satisfaction au désir exprimé par les principaux commerçants, vous examinerez s'il ne serait pas suffisant, pour le début du nouveau système que vous avez inauguré, de fixer la mercuriale par semestre.

Recevez, etc.

Le Vice-Amiral Ministre de la marine et des colonies,
Signé : POTHUAD.

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux Îles de la Société,

Vu l'arrivée à Tahiti de M. Pinudior, nommé juge-président du tribunal de première instance de Papéete par décret en date du 26 janvier dernier ;

Sur le rapport du procureur de la République, chef du service judiciaire,

AVONS DÉCRÉTÉ ET ORDONNÉ :

Est rapporté notre arrêté en date du 21 février dernier nommant provisoirement M. le lieutenant de juge Baudin aux fonctions de président du tribunal de première instance et M. Buisson à celles de l'introduction.

M. Baudin reprendra, en conséquence, les fonctions dont il est titulaire.

Le procureur de la République, chef du service judiciaire, est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera enregistrée partout où besoin sera, publiée au *Messenger* et insérée au *Bulletin officiel* des Etablissements.

Papéete, le 26 juin 1872.

GRAND.

Par le Commandant Commissaire de la République
Le Procureur de la République, Chef du service judiciaire,
HOLLOET.

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux Îles de la Société,

Vu l'article 11 du décret du 18 août portant organisation de l'administration de la justice dans les Etablissements français de l'Océanie et les États du Protectorat ;

Sur la proposition du procureur de la République, chef du service judiciaire,

AVONS ARRÊTÉ ET ORDONNÉ :

Art. 1^{er}. Est nommé juge de paix à Taravao M. Berger, lieutenant d'infanterie de marine, commandant le poste, en remplacement de M. Burg, capitaine de la même arme, retenu en France.

Art. 2. Le procureur de la République, chef du service judiciaire,

de la commission de l'Assemblée refuse, M. Dufaure donne son vote en faveur de M. Thiers. La suspension des exécutions militaires est repoussée. M. Thiers se retire. L'Assemblée se sépare. M. Thiers se retire. L'Assemblée se sépare.

Paris, 21 mai. — Bazaine et Wimpfen demandent tous deux à être jugés par un conseil de guerre.

Paris, 21 mai. — Le général de Wimpfen devant lequel comparait le maréchal Bazaine se retire à l'école d'équitation de Versailles. L'affaire commencera vers la fin de mai et durera probablement plus de cent jours, car il y a plus de douze cents témoins à entendre. Le maréchal sera défendu par M. Lachaud. Plusieurs conseils généraux se sont prononcés en faveur de l'interdiction générale et absolue, et de service militaire obligatoire. Presque tous ont adopté des adresses favorables à la continuation du gouvernement républicain. L'ambassade russe a donné récemment un dîner des plus brillants en l'honneur de M. Thiers. Le comte Orloff, au nom du czar, a complimenté M. Thiers sur le bon effet de ses réceptions à l'Élysée. Le rapport de la commission sur la capitulation de Sedan vient d'être publié. Le rapport blâme Napoléon d'avoir ordonné la capitulation sans avoir pu préalablement entendre les rapports des généraux. Il blâme Wimpfen d'avoir pris le commandement, des mains de Ducrot sans avoir un plan arrêté, mais il le loue de s'être opposé à la capitulation. L'Entente Cordiale du Vienne eût savoir que le gouvernement de l'Autriche-Hongrie a fait connaître à Versailles qu'il ne consentait en aucun cas à une modification du traité de paix conclu avec la France. M. le duc d'Audiffert-Pasquier a présenté à l'Assemblée Nationale un remarquable discours dans lequel il a stigmatisé comme elle le mérite la conduite honteuse et maladroite des fournisseurs de l'armée; il a dit que le devoir du gouvernement était de prendre des mesures pour que les fraudes qui ont été au cours des récents n'aient pu se reproduire pas à l'avenir. Dans l'armée, a-t-il dit, doit se trouver la meilleure école pour la jeune génération, et elle ne doit pas être exposée aux conséquences déplorables de la malhonnêteté de ses fournisseurs. Ce discours a soulevé à la Chambre un enthousiasme véritable et sans précédent. L'Assemblée a ordonné que le discours du général soit imprimé et distribué dans toutes les communes de la République.

Paris, 7 mai. — Le rapport de la commission des capitulations censure les officiers qui commandaient Toul, Lang et Soissons pour ne pas avoir fait endurer leurs ennemis avant de capituler. Le ministre de la guerre a déposé aujourd'hui devant l'Assemblée un projet de loi pour la formation d'un conseil de guerre chargé de juger les officiers qui ont encouru la censure de la commission des capitulations. La commission des capitulations a censuré les officiers qui ont rendu la place de Schlestadt; elle loue le commandant de Verdun pour sa courageuse défense. Le conseil de guerre rendra son verdict d'ici à deux semaines.

Paris, 2 mai. — Les députés présents à M. d'Audiffert-Pasquier à la séance de samedi dernier et dans lequel il signait les autres capitulations de l'Assemblée, a causé une grande émotion dans les cercles politiques. Le général a été très applaudi par les députés. Il a été très applaudi par les députés. Il a été très applaudi par les députés.

Paris, 9 mai. — A la séance d'hier, le conseil de guerre a été élu. Le conseil de guerre a été élu. Le conseil de guerre a été élu.

Versailles, 10 mai. — L'armée d'Alais, commandant l'armée américaine actuellement dans les eaux européennes, a été reçue par le ministre de la marine.

Paris, 11 mai. — La commission des capitulations se déclare incapable de statuer sur la capitulation de Paris. Elle pense, cependant, qu'une grande responsabilité pèse sur Jules Favre, alors ministre des affaires étrangères; elle exerce de la main gauche la main droite.

Paris, 12 mai. — Gambetta, répondant à une députation venue de l'Alsace et de la Lorraine, a dit que la France ne devait pas parler de revanche. Les mots d'ordre aujourd'hui doivent être la justice et le temps, avec lesquels la France obtiendra satisfaction sans recourir aux armes.

Versailles, 14 mai. — Le projet de budget pour 1872 donne les chiffres suivants : Dépenses 2 milliards 400 millions de francs, recettes 2 milliards 425 millions.

Paris, 14 mai. — Le Comitat national dit que les Allemands vont prochainement évacuer leurs départements. Bazaine a été arrêté au milieu. Son procès commencera dans quelques jours. Trois cent mille francs ont été versés ici pour les victimes de l'éruption du Vésuve.

Paris, 15 mai. — Bazille, quoique arrêté, est autorisé à rester chez lui; mais sa maison est gardée afin d'empêcher les communications avec le dehors. On annonce officiellement que le duc de Nemours est nommé ambassadeur de France à Washington.

Paris, 16 mai. — L'Assemblée a passé le loi constituant le conseil de guerre qui doit juger Bazaine.

Paris, 17 mai. — Les négociations pour l'évacuation immédiate des départements ennemis prennent un tournant favorable.

Paris, 21 mai. — Hier à l'Assemblée nationale M. Rouher a fait un discours sur la motion d'interroger le gouvernement sur ses intentions concernant les contrats militaires. Ce discours a duré pendant trois heures. Il a été couronné par un grand succès. M. Rouher a défendu le comte de Palikao des accusations portées contre son administration; il a dit que les membres du gouvernement devaient être tenus responsables de leurs actes et non le gouvernement collectivement. Thiers, Gambetta et Audiffert-Pasquier répondront demain à M. Rouher.

Paris, 22 mai. — La commission des capitulations a fait son rapport sur la reddition de Sedan; elle blâme le général Uhlir sur tous les points, et le censure spécialement pour s'être mis à

l'abri, ainsi que ses officiers, des conditions imposées aux simples soldats.

Versailles, 22 mai. — La discussion relative aux contrats militaires pendant la guerre a continué aujourd'hui à l'Assemblée. M. d'Audiffert-Pasquier a répondu à M. Rouher. Il a répondu à l'Assemblée qu'il a dit précédemment au sujet de la corruption qui existait sous l'empire, a dénoncé Napoléon, et adjuré l'empire, dans le bagne d'Angosto, à rendre à la France ses légions, ses pouvoirs et sa gloire. Les membres de l'Assemblée ainsi que les spectateurs qui se trouvaient dans les tribunes ont à maintes reprises interrompu l'orateur par des applaudissements passionnés. M. Rouher a répondu par un discours qui a duré deux heures, mais que l'on a écouté avec impatience. M. Gambetta a été le docteur par une violente attaque contre M. Rouher; mais quoique écouté avec attention, il a été peu applaudi.

Paris, 23 mai. — Le navire qui emporte Rochefort et les autres condamnés communistes part demain pour la Nouvelle-Calédonie. M. Thiers a donné la permission de ramener d'Angleterre les restes de Louis-Philippe et de les enterrer à Dreux. Le prince et la princesse de Galles sont attendus ici demain.

Paris, 24 mai. — Le Général publie une lettre de Napoléon, datée de Chislehurst, le 12 mai, et adressée aux généraux de l'armée française. Voici un passage de cette lettre : « Je suis responsable de Sedan. L'armée s'est battue héroïquement contre un ennemi deux fois plus fort. Lorsque 14,000 soldats eurent été tués ou blessés, j'ai vu que le combat était fini, qu'un acte de désespoir, l'honneur de l'armée était sauve, j'ai exécuté mon droit de souverain en faisant arborer le drapeau blanc. Il était impossible que la mort de 60,000 hommes sauvât la France, j'étais en face d'une croix, et nous inévitables. Mon cœur était brisé, mais ma conscience était tranquille. »

M. de Nieuville assistait au débat de mercredi dernier à l'Assemblée nationale.

Paris, 25 mai. — Trois communistes accusés et reconnus coupables d'avoir participé aux actes les plus barbares de la Commune ont été exécutés ce matin à Saint-Lazare. Ils n'ont montré aucune émotion et sont morts en criant : « Vive la Commune ! »

Paris, 27 mai. — L'Assemblée, cette après-midi, a discuté le projet de loi sur la réorganisation de l'armée. Pendant le cours de la discussion, Trochu a annoncé l'empire d'avoir corrompu l'armée. Il a dit bruyamment plusieurs de tous les points de la chambre. M. de Nieuville a passé la soirée chez le Président. Le général Uhlir a été mis à la retraite.

Paris, 28 mai. — Châteaux, l'individu qui était inculpé d'avoir mis le feu aux Tuileries, a été reconnu coupable laïc et condamné à être fusillé.

ESPAGNE.

Madrid, 20 avril. — Don Carlos vient de publier un manifeste, annoncé depuis quelques temps. Il y proteste contre la manière dont ont été conduites les récentes opérations militaires. Il critique ceux qui ont été accusés de trahison.

Madrid, 21 avril. — Les correspondants ont dit qu'une trentaine de bandes carlistes ont fait leur apparition dans différents endroits. Les troupes du gouvernement en ont défilé une près de Navarre. Le chef de cette bande, un prêtre, a été fusillé sur-le-champ. Le mouvement carliste s'accroît dans les provinces de l'Espagne.

Madrid, 23 avril. — Le Correspondant dit qu'une trentaine de bandes carlistes ont fait leur apparition dans différents endroits. Les troupes du gouvernement en ont défilé une près de Navarre. Le chef de cette bande, un prêtre, a été fusillé sur-le-champ. Le mouvement carliste s'accroît dans les provinces de l'Espagne.

Madrid, 24 avril. — Les Carlistes se sentent réunis lundi. Les députés carlistes, d'après la requête de Don Carlos, n'ont pas siégé. 2,000 carlistes sont concentrés à Navarre. Il y en a environ 200 autour de Bilbao. Le chiffre des autres bandes est en croissance. Une proclamation royale déclare en état de siège les provinces de Navarre, de Lerdia et de Biscaïe. Les nouvelles concernant les mouvements des carlistes dans ces provinces sont contradictoires; elles semblent indiquer que les intarigables ont soutenu tout engagement en plaine, mais qu'ils bravaient les troupes en les obligeant à des marches et à des contre-marches continuelles. Les rapports adressés au ministre de la guerre déclarent que les troupes donnent la chasse aux carlistes.

Madrid, 26 avril. — Les bandes carlistes augmentent rapidement dans toute l'étendue du royaume. Quinze mille personnes sont maintenant en état de révolte. Une proclamation royale déclare plusieurs villes en état de siège. Le gouvernement refuse de donner à la presse des informations concernant les mouvements des insurgés. Serrano, avec 600 hommes de troupes régulières, a pris un chef révolté ainsi que toute sa bande. Cette capture a ralenti les opérations des révoltés. Serrano sera nommé gouverneur de Navarre. Le gouvernement. Le maréchal Canclaux aura aussi un brillant commandement. On croit que l'avenir de l'Espagne dépend de la conduite que tiendront les républicains. S'ils se joignent avec les carlistes la révolution aura le dessus.

Madrid, 26 avril. — Rouss, candidat ministériel, a été élu président des Carlistes à une grande majorité. Les autres membres du bureau ont été aussi des ministériels. Zorrilla Moret, un des chefs radicaux, a été présenté au roi aujourd'hui. Le fait est considéré comme important, par suite des bruits qu'on répand touchant l'union des carlistes et des républicains. On annonce officiellement que le nombre des insurgés en armes est de huit mille.

Madrid, 27 avril. — Les carlistes ont coupé les fils télégraphiques et l'on ne reçoit que fort peu de nouvelles de l'insurrection. Une bande d'insurgés a attaqué une gare à Salazar, dans la province de Lerdia, mais ils ont été repoussés par les troupes.

Madrid, 29 avril. — On annonce officiellement que Don Carlos n'est pas en Espagne; il était à Gênes samedi dernier avec Alphonse. La Catalogne a été déclarée en état de siège. Les carlistes se concentrent en grand nombre près de Navarre. Les troupes françaises, mais ils n'occupent aucune place importante. Il n'y a pas eu d'engagement sérieux. Serrano a été envoyé en Catalogne pour diriger les opérations. La frontière est gardée avec vigilance par les troupes françaises. Les communications télégraphiques qui avaient été coupées entre la capitale et Barcelonne ont été rétablies. Des troupes de la partie de l'Espagne les républicains viennent au secours des

gouvernement. Il y a eu un nombre d'engagements sans importance entre les insurgés et les insurges. Les prisonniers rapportent que chaque bande d'insurgés est commandée par un prêtre. On fait circuler une proclamation de Don Carlos. Le prétendant y dit : « Je suis prêt à tout ce que l'on m'aura permis d'obtenir en échange de la paix et de se retrouver au milieu des Français. » Il engage le peuple à courir aux armes, et déclare qu'il délivrera l'Espagne ou mourra. On annonce officiellement que Sarracoe est débarrassé des rebelles. Serrano est entré en campagne aujourd'hui en Navarre, à la tête d'un fort corps d'armée. Le roi insiste pour prendre le commandement des troupes. Paris, 29 avril. — Les mineurs qui travaillent dans les mines de fer des provinces Basques sont allés griser les rangs des insurgés. Les mines sont abandonnées. Deux cents navires anglais qui sont en ce moment à Bilbao attendant un chargement seront forcés de repartir sur leur pays.

Londres, 1^{er} mai. — Des dépêches spéciales annoncent plusieurs engagements entre les troupes du gouvernement espagnol et les carlistes. La ville de Pampelune semble être l'objectif des carlistes. Le commandant de cette place télégraphie que quatre compagnies ont déserté, et il demande des renforts. Le général Serrano diffuse l'attaque contre les insurgés jusqu'au jour où il aura 20,000 hommes sous ses ordres.

New York, 1^{er} mai. — Une lettre de Castelar explique de la façon suivante la cause des troubles d'Espagne : Aux dernières élections les candidats opposés au ministère ont été arrêtés et emprisonnés. Les services furent interrompus de soldats et de marins. Les résultats de l'élection ont été falsifiés et les majorités républicaines changées en minorités. On dit que les Espagnols désirent la république et qu'ils sont tous opposés à une dynastie étrangère.

Paris, 3 mai. — Les avis d'Espagne contredisent les dépêches reçues précédemment concernant l'insurrection. On affirme d'une manière positive que Don Carlos est en Espagne à la tête des révoltés, et que Don Alphonse est avec lui. Il y a une grande inquiétude à Madrid. On a des doutes sur la fidélité des troupes. Castelar a écrit un *Rappel* que les députés républicains aux Cortes vont se retirer prochainement.

Madrid, 4 mai. — Les communications entre Madrid et Bilbao sont interrompues par les carlistes, qui brûlent les ponts des chemins de fer.

Madrid, 4 mai. — La *Gaceta* officielle confirme la nouvelle de l'entrée de Don Carlos en Navarre. Il y a été rejoint par Roda, qui s'est réfugié en France. Les dernières nouvelles indiquent que les carlistes ont commencé entre les insurgés, commandés par Don Carlos, et les troupes de Serrano. Le général Rivera harcasse par derrière les forces rebelles, qui sont entourées par les troupes royales. Une bande de carlistes, commandée par Rotunda, a été complètement détruite.

Madrid, 5 mai. — Une dépêche de San Sebastián annonce que les forces de Don Carlos ont été complètement battues dans une bataille qui a duré neuf heures. Les troupes du gouvernement ont enlevé à la baïonnette le village de Carras. Tout le centre de l'armée carliste a été pris. Don Carlos, avec seulement 300 adhérents, a traversé l'Uria. Il a été complètement défilé hier, et cherche à se réfugier en France. Les carlistes ont perdu 48 hommes tués, et 757 prisonniers. On regarde l'insurrection comme terminée.

Paris, 7 mai. — L'Union admet que le corps principal des rebelles en Espagne n'est surpris et qu'il a perdu 700 hommes et que Don Carlos s'est enfui dans les montagnes, mais il demandait qu'il soit pourvu par les troupes du gouvernement.

Madrid, 7 mai. — Serrano a fait un rapport officiel de son récent engagement avec les révoltés. Ses troupes, après avoir failli un moment, se sont reformées et ont écrasé les ennemis. Il pourrait sans relâche les bandes carlistes; quelques-unes de ces dernières ont déjà fait leur soumission.

Madrid, 8 mai. — Les dépêches officielles de ce soir annoncent que les insurgés ont disparu du Guipuzcoa et qu'il n'en reste plus qu'une petite force à Saragossa. On a télégraphié de Pampelune au ministre de la guerre que Don Carlos a traversé la frontière, accompagné seulement d'un poivre, et qu'il est maintenant en France.

Madrid, 9 mai. — L'insurrection est considérée comme supprimée dans la Navarre; 33,000 insurgés se sont rendus. Des nouvelles de tous les points sont favorables au gouvernement; l'ordre et l'autorité seront prochainement rétablis. Les déserteurs de l'armée espagnole faits prisonniers dans les autres engagements ont été fusillés par ordre de Serrano; les autres prisonniers sont éparpillés.

Madrid, 10 mai. — Des dépêches de toutes les provinces où se trouvaient encore des révoltés disent qu'ils se rendent aux troupes royales.

Madrid, 11 mai. — Le gouvernement annonce officiellement que les bandes carlistes se rendent en masse et que la rébellion est supprimée. Le gouvernement a demandé aux Cortes le droit de lever 40,000 hommes de troupes nouvelles.

Madrid, 12 mai. — Le budget annuel qui vient d'être publié montre un excédent de dépenses. La commission du budget propose d'imposer le prix des voyages en chemin de fer de 10 pour cent et d'augmenter les taxes sur la propriété foncière d'une somme égale. Serrano aura demain toutes ses forces concentrées dans la province de Biscaye.

Madrid, 13 mai. — La bande carliste qui avait pénétré en Espagne par le Portugal a été battue par les forces royales.

Madrid, 15 mai. — Castelar, Mangall et Figueras ont publié un manifeste réprouvant Don Carlos et le roi Amédée, et disant que les républicains doivent se préparer au combat. Le gouvernement vient de faire arrêter et d'envoyer à Carthagène pour y être jugé par une cour martiale l'amiral Viala, qui commandait les carlistes dans la province de Murcie.

Madrid, 17 mai. — On a reçu la nouvelle que Letoraga a défilé 5,000 carlistes à Manresa. Il leur a fait beaucoup de prisonniers. Serrano rapporte qu'il a établi son quartier-général à Galdacano.

Madrid, 18 mai. — Les Cortes, après une discussion animée, ont rejeté la motion présentée par Arguñales concernant le gouvernement pour avoir déclaré les provinces de Navarre, Lenda, Biscaye et de Catalogne en état de siège pendant les derniers troubles carlistes.

Madrid, 19 mai. — Les Cortes ont voté la loi qui fixe à 80,000 hommes l'effectif de l'armée régulière.

Madrid, 24 mai. — Une dépêche de Biscaye rapporte que les bandes carlistes sont complètement anéanties. Cinq mille insurgés se sont rendus dimanche dernier; l'ordre règne dans la province. Le général Sarracoe, ministre de la guerre, est arrivé et hier soir.

Madrid, 25 mai. — On rapporte que le chef carliste Urtube a reçu son approvisionnement d'armes, et qu'il menace de se venger des carlistes qui se sont rendus à Guipuzcoa. La dernière bande carliste de Lenda s'est rendue hier.

Madrid, 25 mai. — A la séance d'aujourd'hui, M. Sagasta, ministre de l'intérieur, a annoncé qu'en conséquence de la publicité donnée à certains documents relatifs à l'emploi des fonds secrets, il se voyait obligé de donner sa démission. On dit que plusieurs milliers de piastres des fonds secrets ont servi pendant les dernières élections à faire élire certains membres des Cortes. Le roi a demandé à Serrano de lui former un nouveau cabinet. Mais le cas où le cabinet actuel se retirerait.

Madrid, 26 mai. — De petites bandes carlistes parcourent encore le pays. Les insurgés coupent le télégraphe dans différentes directions.

Madrid, 26 mai. — Serrano a déclaré de former un nouveau cabinet. Le roi ne s'est pas opposé à l'opération, et a consenti à former un ministère qui sera composé d'unionistes. L'opinion est que le ministère de la guerre ait été nommé.

Madrid, 30 mai. — L'agitation causée par la ciénisme montrée par Serrano à l'égard des insurgés est extrême, et a été encore augmentée par les échecs tumultueux que se sont passés au Corps. Il est probable que Serrano et tous les membres du nouveau ministère donneront leur démission. Si le roi est disposé, comme on le dit, à nommer Serrano premier ministre pour le récompenser de ses services en réprimant l'insurrection, les plus graves complications pourraient s'en suivre.

MOUVEMENTS DU PORT DE PAPEETE

Du vendredi 21 au jeudi 27 juin 1872 inclus.

NAVIRES DE GUERRE ENTRÉS.

26 juin. Frégate française à hélice *Flore*, commandée par M. Jotin, capitaine de vaisseau, ven. de San Francisco en 26 jours; 400 ton.; 60 canons.

NAVIRES DE COMMERCE ENTRÉS.

23 juin. Clotre du Protect. *Elgion*, de 42 ton., cap. Sallier, ven. de Huahine en 4 jours; 2 pass.; indigènes.
24 juin. Goûl. américain *Maggie Johnston*, de 135 ton., cap. Marston, ven. de San Francisco en touchant aux Marquises en 28 jours; 8 pass.; MM. Pissardier, président du tribunal de première instance. Troncos, français, Mill et Strimmer, anglais, Rickman, américain.
26 juin. Trois-mâts-hauts allemand *Sophia*, de 350 ton.; cap. Petersen; ven. de Hambourg en 163 jours; 10 pass.; indigènes.
26 juin. Clotre du Protect. *Procelaria*, de 52 ton., cap. Delfraisse, ven. de Papeete en 4 jours; 6 pass.; indigènes.

NAVIRES DE COMMERCE SORTIS.

22 juin. Goûl. de Balises *Yezara*, de 21 ton., cap. Priou, all. à Huahine.
23 juin. Goûl. du Protect. *Forcette*, de 69 ton., cap. Hezard, all. à Apetaki; 3 pass.; M. Mezeas, anglais, et 2 indigènes.
23 juin. Clotre du Protect. *Island Belle*, de 41 ton., cap. Smith, all. à Aata; 15 pass.; 3 indigènes d'insulaires; MM. Bure et sa famille, anglais, Weber, Henry, américains, Antone, portugais, et 7 indigènes.
26 juin. Clotre du Protect. *Assis Lurue*, de 47 ton., cap. Mangie, all. aux Marquises; 2 pass.; M. Graham, anglais, et 1 indigène.
26 juin. Clotre du Protect. *Idole*, de 28 ton., cap. Brothers, all. à Bora-Bora.
26 juin. Clotre du Protect. *Elgion*, de 42 ton., cap. Lovengrove, all. à Huahine; 1 pass.; indigène.

BATIMENTS SUR RADE.

DE GUERRE.

20 juin. Transport français à hélice *Yara*, commandé par M. Touboulle, cap. de frégate.
26 juin. Frégate française à hélice *Flore*, portant le pavillon de M. le contre-amiral de Lapelle, commandée par M. Jotin, capitaine de vaisseau.

DE COMMERCE.

17 juin. Trois-mâts-hauts anglais *Margara*, de 219 ton., cap. Nisens.
17 juin. Biquot du Prot. *St John*, français, de 80 ton., cap. Schaffer.
18 juin. Goûl. anglais *Idole*, de 60 ton., cap. Traylor.
19 juin. Biquot français *Idole*, de 135 ton., cap. Marston.
20 juin. Clotre américain *Maggie Johnston*, de 135 ton., cap. Egger.
26 juin. Trois-mâts-hauts allemand *Sophia*, de 350 ton., cap. Petersen.
26 juin. Clotre du Protect. *Heurteville*, de 31 ton., cap. Stanford.

MOUVEMENTS DU PORT DE PAPEETI

Du 13 au 28 juin 1872.

NAVIRES ENTRÉS.

13 juin. Clotre du Protect. *Procelaria*, de 52 ton., pal. Delfraisse, ven. de Papeete.
23 juin. Goûl. française *Morgarier*, de 51 ton., pal. Tamatéri, ven. de Papeete.

NAVIRES SORTIS.

16 juin. Goûl. française *Morgarier*, de 51 ton., pal. Tamatéri, all. à Papeete.
16 juin. Clotre du Protect. *Procelaria*, de 52 ton., pal. Delfraisse, all. à Aata.
21 juin. Trois-mâts-hauts anglais *Prince Alfred*, de 169 ton., cap. Harison, all. à Auckland; 15 passagers.
25 juin. Clotre française *Morgarier*, de 51 ton., pal. Tamatéri, all. à Papeete.

SUR RADE.

Neant.

ANNONCES

On demande des ouvriers
pour le bâtiment et charpente.
S'adresser à M. Cavasse, rue du Marché, de 10 heures de matin à 1 heure de l'après-midi. 126

Echange pour sale on San Francisco
payable en United States gold coin, at 90 days sight, and on London at 60 days sight.
MILLS, SMITH AND CO.